



VINÇOTTE CERTIGO - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE -
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0821.076.888 - Internet : www.vincotte.com
☒ Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DE WALLONIE**

Parc Scientifique Créalys - Rue Phocas Lejeune, 11 / B-5032 Les Isnes - Gembloux
Tél. : +32(0)81 43.26.11 - Fax : +32(0)81 43.26.15 - E-Mail : wallonie@vincotte.be
Personne à contacter : Thibault Tassignon

• Nos coordonnées
Rapport N° : GEM / 19 / 70041867 / 00 / FR / 000
Réf. client : BTOCGEM
Réf. contrat :

Alexandre ETIENNE

Avenue Gouverneur Bovesse, 117 bte 30
5100 Jambes
Belgique

• Vos coordonnées
Ref. :

• Données d'intervention
Lieu : Avenue Gouverneur Bovesse, 117 bte 30 5100 Jambes
Date : 20/02/2013
Effectuée par : AV4198 - TASSIGNON THIBAUT

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : Etienne Prénom : Alexandre
Adresse : Avenue Gouverneur Bovesse, 117 bte 30 CP: 5100 Commune : Jambes
Tél :

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 271 : contrôle Vente d'une unité d'habitation
- Art 86
- Art 271 bis

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général n'a pas été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 20/02/2038.(*).

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Ing J. Windey
Directeur Général

Pour l'organisme de
contrôle agréé

AIB - Vincette Belgium



MIGEOT Olivier
2273

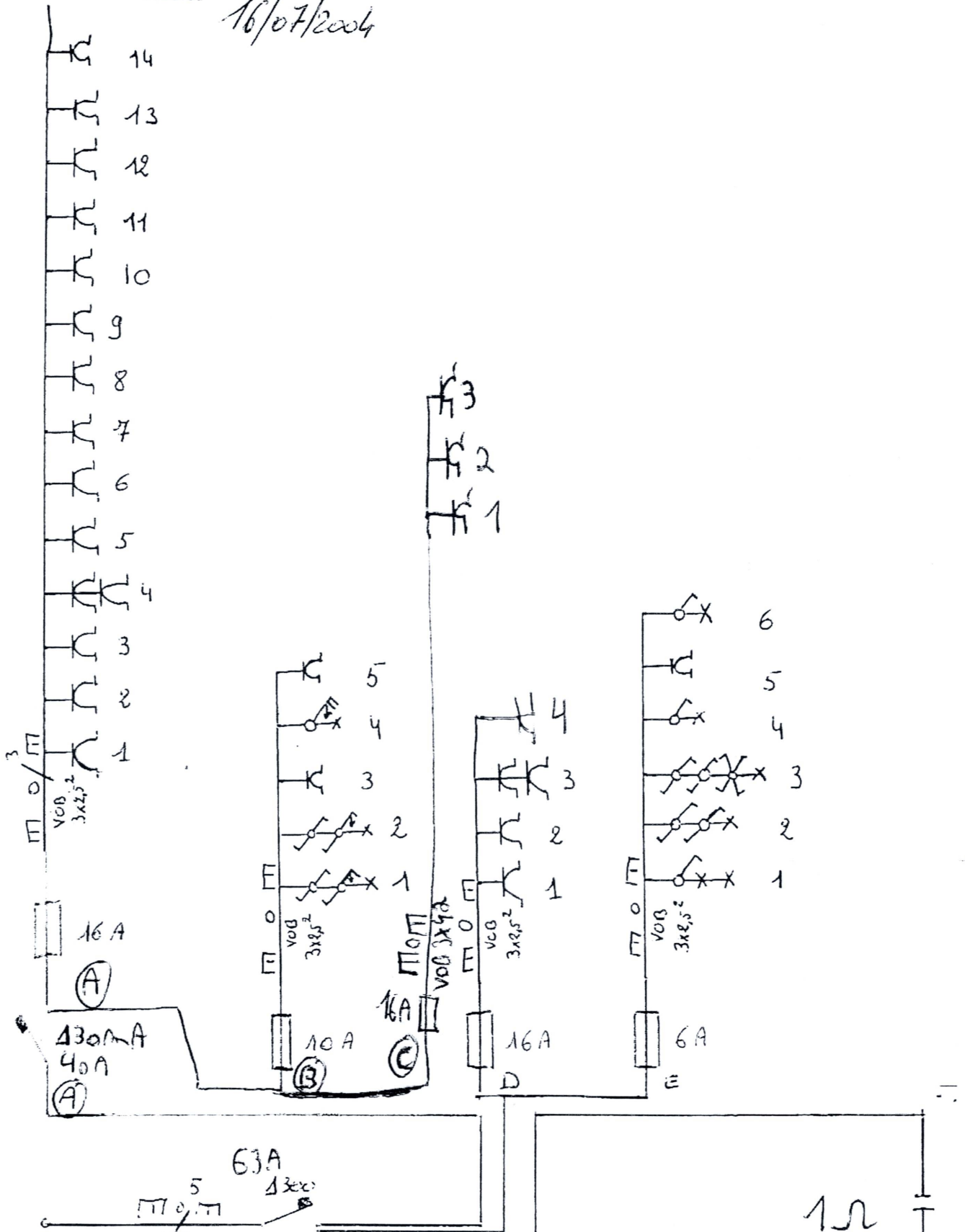
16/07/2004

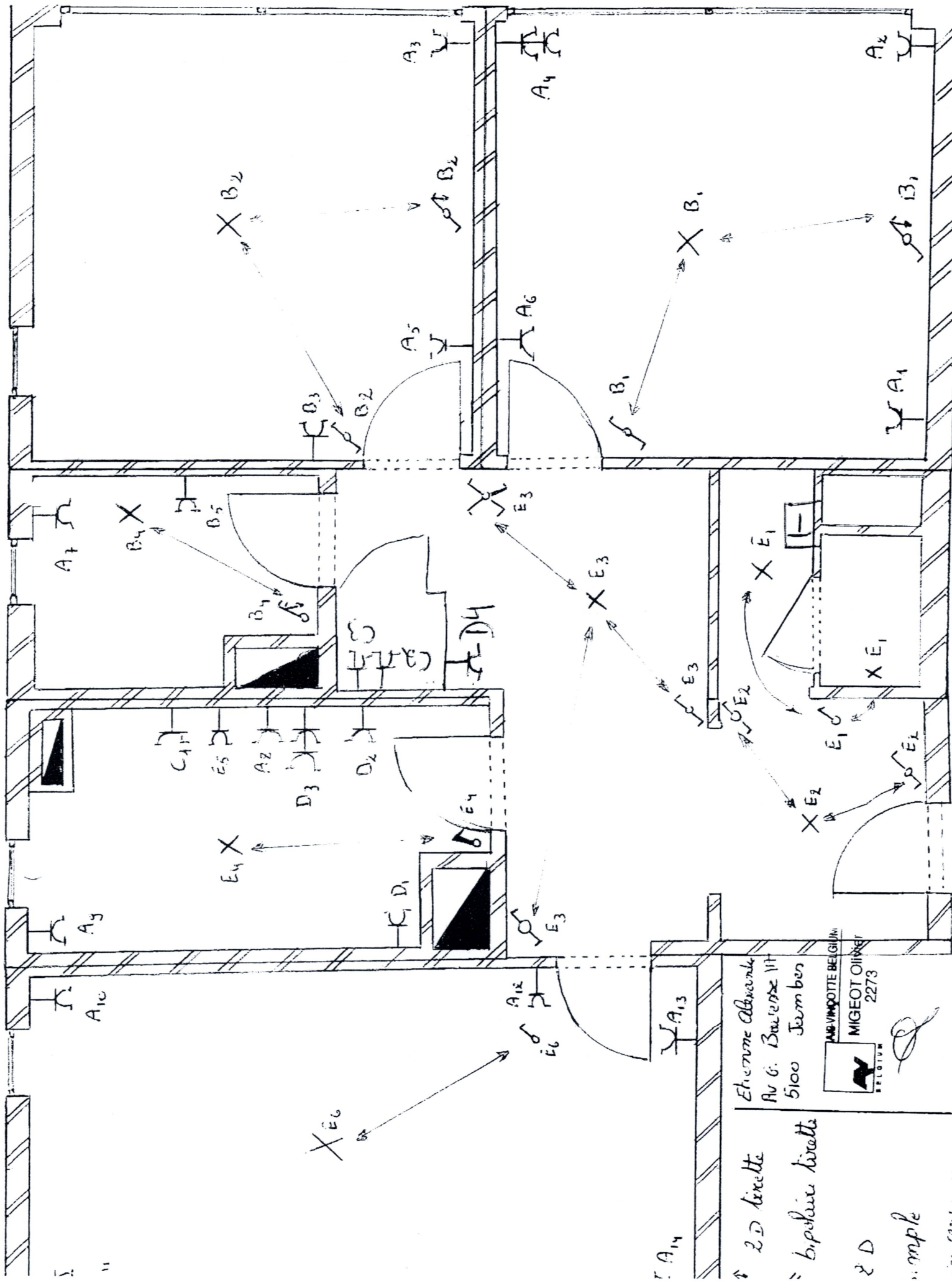
Le propriétaire

Etienne Alexandre

Av Gouverneur Baerens, 117
51000 Jambes

Le 16 juillet.





Etienné Albarrade
 Av. G. Baudouin 117
 5100 Jambes

ANB-INDUSTRIE BELGIË
 MIGEOT OLIVIER
 2273



[Handwritten signature]

2 D linette
 2 D linette
 2 D linette
 2 D linette